

**MAIRIE DE LA CELLE**  
**ARRETE DU MAIRE**  
**Ressources Humaines n°2020 - 145**

**Tableau Annuel d'avancement 2021**  
**Au grade d'Adjoint Technique principal de 2ème classe**

**Le Maire de La Commune de La Celle :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,  
Vu l'arrêté n°2020-146 du 30 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Pour l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade Actuel	Echelon	Modalités	Promouvable à compter du
Raoul MEHDIOUI Nom d'usage LA TANKA Wamblee	Adjoint Technique	6	Au choix	1 <sup>er</sup> janvier 2021

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- affiché,  
- adressé au Président du Centre de Gestion,  
- notifié à l'intéressé

Fait à La Celle, le 31 décembre 2020

Le Maire  
Jacques PAUL



Le Maire (ou le Président),

- o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 04/01/2021

Signature de l'agent :

**MAIRIE DE LA CELLE**  
**ARRETE DU MAIRE**  
**Ressources Humaines n°2020 - 144**

**Tableau Annuel d'avancement 2021**  
**Au grade d'Agent de maîtrise Principal**

**Le Maire de La Commune de La Celle :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01/06/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,  
Vu l'arrêté n°2020-146 du 30 décembre 2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Pour l'année 2021, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise Principal est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade Actuel	Echelon	Modalités	Promouvable à compter du
GOUFFON Richard	Agent de Maîtrise	13	Au choix	1 <sup>er</sup> janvier 2021

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- affiché,  
- adressé au Président du Centre de Gestion,  
- notifié à l'intéressé

Fait à La Celle, le 31 décembre 2020

Le Maire  
Jacques PAUL

Le Maire (ou le Président),

- o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.



Notifié le 19/1/2021  
Signature de l'agent :